



**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° PI2025\_05 PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE  
REDACTEUR TERRITORIAL, AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE POUR L'ANNEE 2025**

**Le Président,**

Vu les articles L. 523-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2013-593 modifié du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 21-053 du 26 février 2021 portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des agents relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion des Bouches du Rhône.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de **rédacteur territorial**, au titre de la promotion interne pour l'année **2025** :

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>AGENTS</b>
MAIRIE D'ALLAUCH	THEMIS Johanna ép. DELANNEAU
MAIRIE DES BAUX-DE-PROVENCE	Guyline PESCATORI
MAIRIE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	MARCHOIX Patricia ép. LOPEZ
MAIRIE D'EYGALIERES	GOUDET Marion
MAIRIE DE MALLEMORT	RIEU Magali épouse BERJUIN
MAIRIE DE MEYRARGUES	MORILLO Karine ép. MARIA
MAIRIE DE NOVES	MARTEL Joëlle ép. FABRE
MAIRIE DE PEYNIER	FERAUD épouse DAFFOS Mireille
MAIRIE PEYROLLES-EN-PROVENCE	MONGIN Nathalie
MAIRIE DE PLAN D'ORGON	GANDON épouse ROUBAUD Sophie
MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE	GARCIA Elodie
MAIRIE DE PUYLOUBIER	ESTIENNE Maryvonne
MAIRIE DU ROVE	VECCHIONI Nima
MAIRIE DE SAINT-MARTIN DE CRAU	NAGTERGAELE Angélique
MAIRIE DE SEPTEMES-LES-VALLONS	PARSY Julien
MAIRIE DE VENTABREN	CIBOT Eliane
ARBE	CIMIOTTA Nathalie
CDG13	ESCALANTE-HUERTA Elisabeth
SM DE GESTION DU PNR DES ALPILLES	ROLLAND Corinne

**ARTICLE 2** : Il sera procédé à la publication de la présente liste par voie d'affichage dans les locaux du Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera transmis pour information à :

- Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des collectivités affiliées,
- Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône,
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arles et Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence et d'Istres.

Fait à Aix-en-Provence, le 01 FEV. 2025

**Le Président,  
Georges CRISTIANI**

